

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 65 (1939)
Heft: 20

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE

DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ABONNEMENTS :

Suisse : 1 an, 12 francs

Etranger : 14 francs

Pour sociétaires :

Suisse : 1 an, 10 francs

Etranger : 12 francs

Prix du numéro :

75 centimes.

Pour les abonnements

s'adresser à la librairie

F. Rouge & C^{ie}, à Lausanne.**ANNONCES**

Le millimètre sur 1 colonne,

largeur 47 mm :

20 centimes.

Rabais pour annonces
répétées.Tarif spécial
pour fractions de pages.

Ferme des annonces :

Annonces Suisses S. A.

8, Rue Centrale (Pl. Pépinet)

Lausanne

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale. —

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président: R. NEESER, ingénieur, à Genève; Vice-président: M. IMER, à Genève; secrétaire: J. CALAME, ingénieur, à Genève. Membres: *Fribourg*: MM. L. HERTLING, architecte; A. ROSSIER, ingénieur; *Vaud*: MM. F. CHENAUX, ingénieur; E. ELSKES, ingénieur; EPITAUX, architecte; E. JOST, architecte; A. PARIS, ingénieur; CH. THÉVENAZ, architecte; *Genève*: MM. L. ARCHINARD, ingénieur; E. ODIER, architecte; CH. WEIBEL, architecte; *Neuchâtel*: MM. J. BÉGUIN, architecte; R. GUYE, ingénieur; A. MÉAN, ingénieur cantonal; *Valais*: M. J. DUBUIS, ingénieur, à Sion.

RÉDACTION: D. BONNARD, ingénieur, Case postale Chauderon 475, LAUSANNE.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE
A. STUCKY, ingénieur, président; G. EPITAUX, architecte; M. IMER.

SOMMAIRE: *Concours pour la construction du nouveau pont de Peney sur le Rhône. — Hôpital régional de Sion et environs. Concours pour l'étude d'un projet en vue de la construction. — Remarques à propos du concours de l'hôpital de Sion et environs. — BIBLIOGRAPHIE. — SERVICE DE PLACEMENT.*

Concours pour la construction du nouveau pont de Peney sur le Rhône.

M. Boissonnas, président des Services Industriels de Genève, a bien voulu nous autoriser à reproduire ici l'essentiel des projets primés au concours du pont de Peney. Nous avons jugé opportun de ne pas donner seulement une description détaillée du projet recommandé en définitive pour l'exécution mais aussi les caractéristiques générales des diverses solutions préconisées. M. le professeur Hübner, inspecteur des Ponts à l'Office fédéral des Transports, membre de la commission d'examen du dit concours, a bien voulu rédiger à l'intention de nos lecteurs le texte de cette note.

(Réd.)

I. Dispositions générales.

Le pont-route qui franchit le Rhône entre Aire-la-Ville et Peney, à l'aval de Genève, devant être noyé par la retenue de l'usine-barrage du Verbois¹, doit être remplacé par un nouvel ouvrage situé à l'amont du pont actuel (fig. 1 et 2).

Les Services Industriels de Genève, agissant de concert avec le Département des Travaux publics du canton de Genève, ouvrirent une soumission pour la construction de ce pont. Les soumissionnaires pouvaient baser leurs offres soit sur le projet dit officiel, en béton armé, de M. Maillart, ingénieur (fig. 3 et 4), soit sur une variante proposée par eux-mêmes en béton armé ou en acier.

Etaient admis à soumissionner :

a) Pour la construction d'un pont en béton armé conforme ou non au projet officiel, les entrepreneurs suisses

établis et domiciliés à Genève au moins depuis le 1^{er} janvier 1933.

b) Pour la construction d'un pont métallique, les ateliers suisses de constructions métalliques établis en Suisse depuis la même date et agissant en association avec un soumissionnaire remplissant les conditions données sous a).

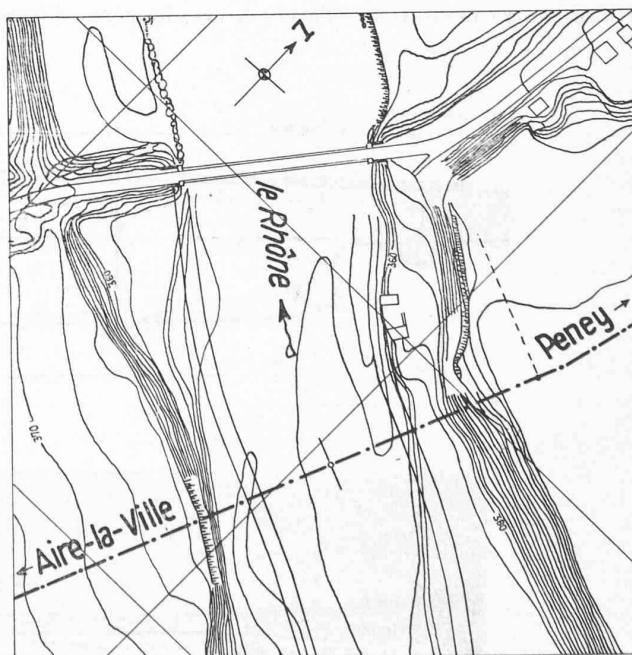


Fig. 1. — Situation 1 : 3700.
Position de l'ouvrage projeté par rapport au pont actuel.

¹ Voir *Bulletin technique* du 1^{er} juillet 1939.